



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-045-2021-04

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2021

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé / Pôle RH en santé

IDF-2021-04-22-00004 - Arrêté n° DOS - 2021 / 1718?? Portant désignation de Monsieur Yohann MOURIER, Directeur général adjoint au Centre?? hospitalier de Saint-Denis en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Saint-?? Denis (2 pages)

Page 3

IDF-2021-04-22-00003 - Arrêté n° DOS - 2021 / 1719?? Portant désignation de Monsieur Jérôme SONTAG, Directeur délégué au Centre hospitalier de?? Gonesse en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Gonesse (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-22-00004

Arrêté n° DOS - 2021 / 1718

Portant désignation de Monsieur Yohann  
MOURIER, Directeur général adjoint au Centre  
hospitalier de Saint-Denis en qualité de Directeur  
par intérim du Centre hospitalier de Saint-  
Denis

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**Arrêté n° DOS - 2021 / 1718**

**Portant désignation de Monsieur Yohann MOURIER, Directeur général adjoint au Centre hospitalier de Saint-Denis en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Saint-Denis**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de Santé ;

**Vu** le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2018- 255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**Vu** l'absence du Directeur de l'établissement pour une durée indéterminée ;

**Vu** l'accord de Monsieur Yohann MOURIER pour assurer l'intérim de direction du Centre hospitalier de Saint-Denis à compter du 12 avril 2021 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Monsieur Yohann MOURIER Directeur général adjoint au Centre hospitalier de Saint-Denis, est nommé en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Saint-Denis à compter du 12 avril 2021 ;

**ARTICLE 2** : En application des dispositions de l'arrêté du 9 avril 2018, le coefficient multiplicateur de la part fonctions de Monsieur Yohann MOURIER, sera majoré de 0,6 pendant toute la durée de l'intérim, ce qui correspond à un montant mensuel de 276 euros ;

**ARTICLE 3** : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 22 avril 2021

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

# Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-04-22-00003

Arrêté n° DOS - 2021 / 1719

Portant désignation de Monsieur Jérôme  
SONTAG, Directeur délégué au Centre  
hospitalier de  
Gonesse en qualité de Directeur par intérim du  
Centre hospitalier de Gonesse

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**Arrêté n° DOS - 2021 / 1719**

**Portant désignation de Monsieur Jérôme SONTAG, Directeur délégué au Centre hospitalier de Gonesse en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Gonesse**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de Santé ;

**Vu** le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2018- 255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**Vu** l'absence du Directeur de l'établissement pour une durée indéterminée ;

**Vu** l'accord de Monsieur Jérôme SONTAG pour assurer l'intérim de direction du Centre hospitalier de Gonesse à compter du 12 avril 2021 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Jérôme SONTAG Directeur délégué au Centre hospitalier de Gonesse, est nommé en qualité de Directeur par intérim du Centre hospitalier de Gonesse à compter du 12 avril 2021 ;

**ARTICLE 2 :** En application des dispositions de l'arrêté du 9 avril 2018, le coefficient multiplicateur de la part fonctions de Monsieur Jérôme SONTAG, sera majoré de 0,6 pendant toute la durée de l'intérim, ce qui correspond à un montant mensuel de 276 euros ;

**ARTICLE 3 :** Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 22 avril 2021

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

# Signé

Aurélien ROUSSEAU